



Commune d'Ardon

Nurserie – La Ribambelle

« Spécificités »

1. Généralités

La Nurserie accueille les enfants de 3 mois jusqu'à 18 mois.

2. Prise en charge (arrivée et départ)

Les parents ou toute personne autorisée par les parents doivent accompagner leur enfant à l'intérieur de la structure et y revenir le chercher.

Seules les personnes majeures sont autorisées à venir chercher l'enfant.

Les parents sont tenus d'informer l'équipe éducative du déroulement des 12 dernières heures de l'enfant (sommeil, repas, état de santé).

Afin de respecter le rythme des enfants et le bon déroulement des activités, **aucune arrivée ni départ entre 9h00 et 11h30, ainsi qu'entre 14h00 et 16h30** n'est accepté.

3. Adaptation

Une adaptation progressive est nécessaire pour que l'enfant expérimente dans les meilleures conditions la séparation d'avec ses parents.

Cette période se déroule de la façon suivante :

- I. Visite de la structure avec les parents et l'enfant, entretien des parents avec le personnel éducatif pour cerner les attentes de chacun et instaurer un climat de confiance réciproque.
- II. Lors de la première fréquentation de la Ribambelle, les parents restent un moment avec l'enfant et s'en vont l'espace d'environ une demi-heure.
- III. Par la suite, le temps de séparation augmente progressivement selon les facultés d'adaptation de l'enfant jusqu'au jour où il reste seul à la Ribambelle.

Dans tous les cas, les parents ou une personne proche doivent être atteignables afin de pouvoir venir chercher leur enfant dans les plus brefs délais si l'équipe éducative le juge nécessaire.

Aucune adaptation n'est faite juste avant une période de vacances ou de fermeture.

4. Effets à apporter

Les parents mettent à disposition des vêtements de rechange (tenue complète) adaptés à la taille de l'enfant, à la saison et en suffisance.

A l'intérieur, les enfants portent des chaussettes antiglisse ou sont pieds nus.

5. Soins et santé de l'enfant

L'enfant arrive changé et propre à la Nurserie (couche et vêtements).

Les parents fournissent les couches pour les enfants.

Après deux rappels, si les couches ne sont pas apportées, elles seront facturées au prix de Fr. 2.- l'unité.



Commune d'Ardon

Si les parents le souhaitent, ou si l'enfant a des allergies, ils peuvent apporter leurs propres produits.

A la belle saison, les parents amèneront de la crème solaire.

6. Objets personnels

Les enfants qui en éprouvent le besoin peuvent emmener leur "doudou" ou "lolette" (noter le prénom de l'enfant).

L'équipe éducative préconise d'amener une lolette qui reste à la Ribambelle.

Pour les enfants en âge de se brosser les dents et qui prennent le repas à la structure, une brosse à dent, un gobelet et un dentifrice sont fournis contre une participation de Fr. 3.-.

Tout autre objet personnel (jouets, livres) n'est pas admis à la Ribambelle.

7. Repas

Le premier repas du matin est un moment privilégié, c'est pourquoi l'équipe éducative vous demande de bien vouloir le partager avec votre enfant avant de l'amener à la Ribambelle.

Les parents fournissent tous les repas de la journée (lait en poudre/maternel, compotes, purées) et deux biberons (qui peuvent rester à la Nurserie) jusqu'à ce que l'enfant soit en âge de manger adulte, c'est-à-dire jusqu'à l'âge d'environ 12 mois.

Un coin allaitement est mis à disposition des mamans qui le souhaitent. Les mamans peuvent directement s'organiser avec l'équipe éducative.

8. Sieste

Si l'enfant a un besoin particulier/rituel pour s'endormir, les parents peuvent amener le matériel nécessaire.

9. Informations complémentaires

Le document « Projet pédagogique Ribambelle » peut être consulté sur le site de la commune.

10. Renseignements

L'équipe éducative de La Nurserie

La direction de la structure d'accueil 079/566.80.40

Approuvé par le conseil communal le 17 décembre 2020.

Le Président

P.-M. Broccard



Le Secrétaire

J.-M. Roh